



Permis pétroliers

Un obstacle à la conservation au Bas-Saint-Laurent



**CONSEIL RÉGIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT DU
BAS-SAINT-LAURENT**



SNAP

SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA
SECTION QUÉBEC

Mars 2016

Rédaction et recherche

Patrick Morin, CREBSL

Supervision

Luce Balthazar, CREBSL

Collaboration

Alice de Swarte et Pier-Olivier Boudreault, SNAP Québec

Mise en page et révision linguistique

Marie-Eve Lagacé, CREBSL

À propos du Conseil régional de l'environnement du Bas Saint-Laurent (CREBSL)

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) est un organisme de concertation régionale en matière de protection de l'environnement et de développement durable qui fut créé à la suite d'une volonté régionale en 1977. Aujourd'hui, il fait partie du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), qui comprend seize conseils de l'environnement, regroupant plus de 1 000 organismes. À titre d'organisme-conseil, le CREBSL avise tout intervenant concerné par l'environnement et il soutient les principes du développement durable auprès de la communauté et des instances décisionnelles. Les principaux dossiers traités correspondent aux particularités du milieu bas-laurentien et aux attentes de plus en plus nombreuses de celui-ci. L'énergie, le réchauffement climatique, la biodiversité, les aires protégées et les forêts sont nos dossiers prioritaires. Pour plus d'information, visitez le www.crebsl.com.



**CONSEIL RÉGIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT DU
BAS-SAINT-LAURENT**

À propos de la Société pour la Nature et les Parcs du Canada - Section Québec (SNAP Québec)

La SNAP est un organisme à but non lucratif fondé en 1963 par des citoyens qui avaient à cœur la sauvegarde des espaces naturels. Elle compte 13 sections régionales à travers le pays, dont sa section québécoise qui a vu le jour en 2001. La SNAP Québec a pour mission la protection du patrimoine naturel en favorisant la création d'aires protégées ainsi que l'amélioration de la gestion de celles existantes. Nos actions parlent d'elles-mêmes puisque nous avons déjà contribué à la protection de plus de 450 000 kilomètres carrés du patrimoine naturel canadien. Pour plus d'information, visitez le www.snapqc.org.



SNAP

SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA
SECTION QUÉBEC

Cette étude a été rendu possible grâce à la participation financière des partenaires suivants :

Fondation **ECHO** Foundation
ECHO



Table des matières

Sommaire exécutif	1
Contexte	2
Objectif de l'étude.....	3
Régime minier du Québec	4
Méthodologie	6
Situation générale au Bas-Saint-Laurent	7
Permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain	7
Puits d'exploration	7
Titres miniers.....	7
Industrie forestière.....	7
Description détaillée des territoires d'intérêt	11
Lac de l'Est.....	11
Réserve Duchénier	14
Rivière Patapédia.....	17
Rivière Assemetquagan.....	20
Rivière Causapscal	23
Rivière Cap-Chat (Chic-Chocs).....	26
Rivière Cascapédia.....	31
Liste des acronymes	34

Liste des figures

Figure 1 : Permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain présents au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie.....	8
Figure 2 : Puits d'exploration de gaz et pétrole au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie.....	9
Figure 3 : Titres miniers actifs au Bas-Saint-Laurent.....	10
Figure 4 : Carte des permis d'exploration de gaz et pétrole Lac de l'Est.....	13
Figure 5 : Carte des permis d'exploration de gaz et pétrole montrant les zones à exclure (ovale rouge) et inclure (ovales noir et rose) suite à la consultation publique (voir texte) Réserve Duchénier.....	16
Figure 6 : Carte des permis d'exploration de gaz et pétrole montrant les zones à inclure (ovales noirs et jaune) suite à la consultation publique (voir texte) Rivière Patapédia.....	19
Figure 7 : Carte des permis et puits d'exploration de gaz et pétrole Rivière Assemetquagan.....	22
Figure 8 : Carte des permis d'exploration de gaz et pétrole montrant les zones à inclure (ovales rose et noir) suite à la consultation publique (voir texte) Rivière Causapscal.....	25
Figure 9 : Carte des permis d'exploration de gaz et pétrole et titres miniers montrant les zones à inclure (ovales rose et noir) suite à la consultation publique (voir texte) Rivière Cap-Chat (Chic-Chocs).....	29
Figure 10 : Carte des titres miniers (voir tableau 13 pour les informations correspondantes aux numéros de titres indiqués) et permis d'exploration gaz et pétrole Rivière Cap-Chat (Chic-Chocs).....	30
Figure 11 : Carte des permis d'exploration de gaz et pétrole Rivière Cascapédia.....	33

Liste des tableaux

Tableau 1 : Sources des données utilisées dans l'étude.....	6
Tableau 2 : Description sommaire Lac de l'Est.....	11
Tableau 3 : Permis présents Lac de l'Est.....	12
Tableau 4 : Description sommaire Réserve Duchénier.....	14
Tableau 5 : Permis présents Réserve Duchénier.....	15
Tableau 6 : Description sommaire Rivière Patapédia.....	17
Tableau 7 : Description sommaire Rivière Assemetquagan.....	20
Tableau 8 : Permis présents Rivière Assemetquagan.....	21
Tableau 9 : Description sommaire Rivière Causapscal.....	23
Tableau 10 : Permis présents Rivière Causapscal.....	24
Tableau 11 : Description sommaire Rivière Cap-Chat (Chic-Chocs).....	26
Tableau 12 : Permis présents Rivière Cap-Chat (Chic-Chocs).....	27
Tableau 13 : Titres miniers actifs Rivière Cap-Chat (Chic-Chocs).....	28
Tableau 14 : Description sommaire Rivière Cascapédia.....	31
Tableau 15 : Permis présents Rivière Cascapédia.....	32

Sommaire exécutif

En 2013, dans le cadre de l'engagement gouvernemental de protéger 12% du territoire québécois, sept magnifiques territoires de la région du Bas-Saint-Laurent ont été proposés par la Conférence régionale des Élus du Bas-Saint-Laurent pour devenir des aires protégées. C'était là le résultat d'une vaste consultation publique menée régionalement qui a mobilisé plus de 130 acteurs régionaux et occasionné le dépôt d'une quarantaine de mémoires. Cependant, depuis ce temps, aucun de ces territoires d'intérêt n'a été protégé. Sans statut légal, ces territoires demeurent vulnérables à toutes formes d'activités industrielles.

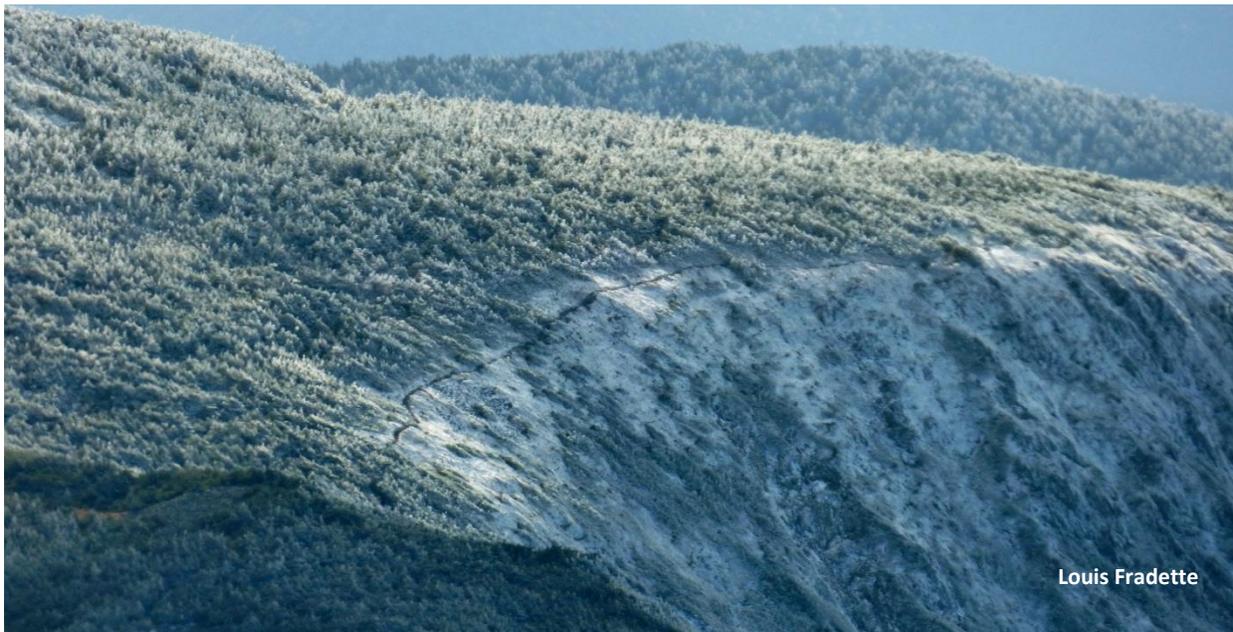
Une des causes qui explique ce blocage de la conservation au Bas-Saint-Laurent réside dans le chevauchement de permis pétroliers et gaziers avec les territoires d'intérêt. Ces permis couvrent plus de 80% des terres au sud du Saint-Laurent.

L'objectif de cette étude est de documenter la nature et l'étendue des conflits d'usage entre les permis pétroliers/gaziers et les territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent.

Voici les principaux constats de l'étude :

1. La quasi-totalité (6 sur 7) des territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées est couverte par des permis de pétroliers et gaziers (voir Fig. 1);
2. Aucune exploration pétrolière ou gazière n'a encore eu lieu à l'intérieur des territoires d'intérêt (voir Fig. 2);
3. Des titres miniers sont présents dans un seul territoire, soit celui de la rivière Cap-Chat (Chics-Chocs) (voir Fig. 3 et Fig. 10);

Afin de respecter les processus démocratiques ayant mené à l'identification des territoires d'intérêt pour constituer des aires protégées, le gouvernement doit utiliser les outils réglementaires et législatifs en place ou en créer de nouveaux si nécessaire (voir p.5).



Contexte

Il y a quelques années, les élus locaux du Bas-Saint-Laurent (via la Commission Régionale sur les Ressources Naturelles et le territoire – la CRRNT) ont effectué, en réponse aux demandes du milieu lors des consultations sur le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)¹, tout un travail d'identification d'aires protégées candidates. De vastes consultations publiques ont été tenues en 2013 sur les territoires proposés, auxquelles ont participé de nombreux groupes du Bas-Saint-Laurent (BSL)².

Au final, sept magnifiques territoires ont été identifiés et proposés officiellement en juin 2013 par la Conférence régionale des Élu(E)s du Bas-Saint-Laurent (CRÉBSL) au ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs (le MDDEFP, aujourd'hui le MDDELCC – ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre changements climatiques)³:

1. le lac de l'Est,
2. la réserve Duchénier,
3. la rivière Patapédia,
4. la rivière Assemetquagan,
5. la rivière Causapscal,
6. la rivière Cap-Chat (Chics-Chocs) et,
7. la rivière Cascapédia.

Depuis ce temps, aucun de ces territoires n'a été protégé. Sans statut légal, ces territoires demeurent vulnérables à toutes formes d'activités industrielles. Cela menace également leurs rôles de noyaux de conservation au sein d'un réseau d'aires protégées, et empêche une complémentarité avec les territoires protégés en milieu privé.

Une des causes qui explique ce blocage de la conservation au Bas-Saint-Laurent réside dans le chevauchement de permis pétroliers et gazières avec les territoires d'intérêt.

En effet, il y a quelques années, le gouvernement du Québec a autorisé les compagnies pétrolières et gazières à acquérir les droits d'exploration sur d'immenses territoires - jusqu'à 25 000 hectares chacun. Ces permis garantissent un droit exclusif d'explorer le territoire en quête d'hydrocarbures. Ce droit est valable pour une période de 10 ans, renouvelable indéfiniment si la présence de pétrole ou de gaz est attestée sur le territoire. Légalement, ces permis ont la priorité sur la plupart des autres usages du territoire, y compris les aires protégées. Aujourd'hui, environ 80 % des terres au sud du Saint-Laurent en sont recouvertes. Concrètement, cela veut dire qu'aucun écosystème d'importance ne peut y être protégé

¹ http://www.crebsl.org/file_download/22/PRDIRT_complet_final_20_decembre_2010-4.pdf

² <http://www.crebsl.org/ressources-naturelles/aires-protegees>

³ http://www.crebsl.org/file_download/475/Rapport_consultation_aires+protegees+%281%29.pdf

légalement (même si certains bénéficient pour le moment d'une protection effective, par exemple certains ravages de cerfs de Virginie).

En 2012, un arrêté ministériel du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) (A.M. 2012-009) suspendait l'octroi de nouveaux permis pétroliers et gaziers et indiquait une volonté gouvernementale de revoir le système d'octroi de permis. En effet, le gouvernement du Québec est engagé dans une démarche qui aboutira sur une nouvelle Loi sur les hydrocarbures⁴. Cette loi régirait l'attribution des droits d'exploration pour les hydrocarbures – c'est donc le moment de définir un nouveau processus pour mieux encadrer l'émission des permis, leur localisation, leur dimension, et leur coût (les permis actuels ayant été attribués pour 0,10 \$/ha/année).

Ce serait aussi l'occasion d'avoir un débat sur le devenir de certains permis existants, avec en priorité :

- Ceux qui bloquent l'aboutissement de projets d'aires protégées;
- Ceux dont l'exploration réelle a lieu ailleurs que dans les zones recoupant les projets d'aires protégées;
- Ceux qui seront effectifs encore plusieurs années.

Il existe des précédents : le gouvernement du Québec a déjà révoqué des permis pour les hydrocarbures dans le fleuve Saint-Laurent (Projet de loi 18: Loi limitant les activités pétrolières et gazières, piloté par N. Normandeau⁵) et a déjà négocié l'abandon d'un permis pétrolier pour permettre la création du parc national du Lac-Témiscouata.

Objectif de l'étude

Le cas des aires protégées candidates au Bas-Saint-Laurent est particulièrement probant. Puisque ces aires protégées candidates bénéficient déjà de l'appui des citoyens et des élus, elles illustrent bien l'aberration du système de permis actuel qui empêche de les protéger. C'est pourquoi l'objectif de cette étude est de documenter la nature et l'étendue des conflits d'usage entre les permis pétroliers et les aires protégées candidates du Bas-Saint-Laurent. En fonction des résultats de cette étude, la SNAP Québec, le CREBSL et l'ensemble de leurs partenaires seront mieux outillés pour proposer des solutions.

⁴ <http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/demarche-plan-action-quebec.asp#gestes>

⁵ <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-18-39-2.html>

Régime minier du Québec

Le Québec ne détient pas actuellement de loi sur les hydrocarbures, et par conséquent la gestion de ces ressources ainsi que l'encadrement des activités d'exploration ou d'exploitation sont encadrés par les dispositions du régime minier du Québec. La **Loi sur les mines**⁶ et le **Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains**⁷ régissent la portion « hydrocarbures » du régime minier québécois.

Nous aborderons donc ici succinctement certains aspects de ce régime qui permettent de mieux comprendre la présente étude. Ce survol n'est évidemment pas exhaustif, et le lecteur voulant comprendre l'ensemble du régime minier québécois devrait se référer aux publications gouvernementales officielles.

Le gouvernement du Québec a historiquement fait le choix de faciliter l'accès aux ressources minérales :

Principe du droit minier québécois⁸

Le régime minier québécois favorise la mise en valeur des ressources minérales, en tenant compte des autres possibilités d'utilisation du territoire. Il s'appuie sur un accès le plus large possible au territoire, un droit de recherche ouvert à tous, sans égard aux moyens des demandeurs, où le premier arrivé obtient avec son titre le droit exclusif d'y rechercher les substances minérales et l'assurance de pouvoir obtenir, sous certaines conditions, le droit d'exploiter les substances minérales découvertes.

L'instrument par lequel s'organise la recherche de substances minérales, et qui est relativement bien connu du public, est le *claim* :

Le claim⁹

Le claim est le seul titre minier d'exploration qui peut être délivré pour la recherche des substances minérales du domaine de l'État. Il s'obtient soit :

- par désignation sur carte, le principal mode d'acquisition;
- par jalonnement sur certains territoires déterminés à cette fin.

Droits et obligations

Le titulaire d'un claim a le droit exclusif de chercher, pour une période de deux ans, sur le terrain qui en fait l'objet, toutes les substances minérales qui font partie du domaine de l'État à l'exception :

- du pétrole, du gaz naturel et de la saumure; [...]

Dans le cas spécifique des hydrocarbures, celui qui veut en faire la recherche se doit de détenir un *Permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain*. Ce permis est accompagné d'obligations spécifiques :

Obligations liées au Permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain¹⁰

Parmi les obligations qui incombent au titulaire d'un permis de recherche, il y a celles de s'assurer d'acquiescer des droits annuels et d'effectuer un minimum de travaux exploratoires. La Loi sur les mines et le Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains fixent ces obligations.

⁶ http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/M_13_1/M13_1.html

⁷ http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/M_13_1/M13_1R1.HTM

⁸ <http://www.mern.gouv.qc.ca/publications/enligne/mines/claim/principedroit.asp>

⁹ <http://www.mern.gouv.qc.ca/publications/enligne/mines/claim/leclaim.asp>

¹⁰ <http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/faq.asp>

En juin 2011, la Loi limitant les activités pétrolières et gazières est venue exempter tous les titulaires de permis de recherche de leur obligation d'effectuer les travaux annuels minimaux requis. Cette exemption n'interdit toutefois pas au titulaire d'un tel permis d'effectuer des travaux d'exploration sur le territoire qui fait l'objet de son droit. La date limite de cette exemption était prévue pour le 13 juin 2014.

Par ailleurs, en juin 2014, la Loi modifiant la Loi limitant les activités pétrolières et gazières et d'autres dispositions législatives a été adoptée. Cette dernière prolonge, au-delà du 13 juin 2014, la période au cours de laquelle le titulaire d'un permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains est exempté d'exécuter les travaux de recherche requis en vertu de la loi. En conséquence, il prolonge également la suspension de la période de validité de tels permis, et ce, jusqu'à la levée de l'exemption par le gouvernement.

Les activités d'exploration et d'exploitation minière, gazière ou pétrolière sont interdites dans les réserves de biodiversité et réserves aquatiques¹¹, les statuts qui sont visés pour les territoires d'intérêts du Bas-Saint-Laurent.

Le gouvernement dispose cependant de moyens lui permettant de faciliter l'octroi du statut d'aires protégées sur des territoires où des conflits d'usages potentiels peuvent exister. Par exemple, une disposition de la Loi sur les mines prévoit des pouvoirs particuliers au ministre dans le cas de la création d'une aire protégée :

CHAPITRE X - POUVOIRS DU MINISTRE¹²

SECTION I - POUVOIRS PARTICULIERS

304. Le ministre peut, par arrêté:

1° réserver à l'État ou soustraire à la prospection, à la recherche, à l'exploration et à l'exploitation minières toute substance minérale faisant partie du domaine de l'État et nécessaire à tout objet qu'il juge d'intérêt public, notamment la réalisation des travaux, ouvrages et objets suivants: [...]

— **création de parcs ou d'aires protégées;**

— **conservation de la flore et de la faune;** [...]

— classement en tant qu'écosystème forestier exceptionnel en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) ou désignation de refuges biologiques en vertu de cette même loi;

Une autre possibilité provient de l'article 184 de cette loi qui prévoit une disposition selon laquelle le titulaire peut de son plein gré renoncer à son permis:

SECTION XI¹³

PERMIS DE RECHERCHE DE PÉTROLE, DE GAZ NATUREL ET DE RÉSERVOIR SOUTERRAIN [...]

184. Il peut, avec l'autorisation du ministre, abandonner son droit sur tout ou partie du territoire qui en fait l'objet, pourvu:

1° qu'il en fasse la demande par écrit;

2° que, dans le cas d'abandon partiel, la superficie résiduelle soit comprise dans un seul périmètre;

3° qu'il ait satisfait, le cas échéant, aux conditions de cessation des opérations dans un puits visées à l'article 164, à moins que le ministre n'en décide autrement; [...]

Ces dispositions ne sont que deux exemples des moyens qui peuvent être utilisés afin de faciliter l'octroi du statut d'aires protégées sur des territoires où des conflits d'usages potentiels peuvent exister. D'autres outils réglementaires ou législatifs pourraient être utilisés ou mis en place.

¹¹ http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/regime-activites/regime-activite-reserve-bio-aqua.pdf

¹² http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/M_13_1/M13_1.html

¹³ Idem

Méthodologie

Les données nécessaires à la réalisation de ce rapport proviennent de plusieurs sources. Il s'agit surtout de fichiers cartographiques (de type *shapefiles*) qui permettent la superposition des informations à l'aide de la géomatique. Le tableau en fait la liste :

Tableau 1 : Sources des données utilisées dans l'étude

Donnée	Source	Date d'obtention
Permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain pour les régions administratives du BSL et de la Gaspésie	Bureau des hydrocarbures, MERN	2015-10-16
Puits d'exploration pour les régions administratives du BSL et de la Gaspésie	Bureau des hydrocarbures, MERN	2015-10-16
Titres miniers pour les régions administratives du BSL et de la Gaspésie	GESTIM – Gestion des titres miniers, MERN https://gestim.mines.gouv.qc.ca/ftp//cartes/carte_quebec.asp	2015-09-04
Territoires à l'étude pour la création d'aires protégées au BSL	CRÉBSL	2013-03-10
Aires protégées	MDDELCC	2015-03-30
Habitats faunique (aires de confinement de cerf de Virginie)	Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP)	2015-03-11
Topographie, cours d'eau, limites administratives	Données ouvertes gouvernementales http://www.donnees.gouv.qc.ca	2015-09-04

Le traitement de ces données et la création des cartes ont été réalisés à l'aide du logiciel QGIS version 2.10.1 *Pisa*, un système d'information géographique libre et *Open source*, qui est par conséquent gratuit et libre d'accès (<https://www.qgis.org/fr/site/index.html>).

Les permis, puits et titres miniers ont été superposés aux territoires afin d'en extraire la superficie recouvrant les territoires et les autres paramètres (détenteur, date d'expiration, etc.). Des cartes montrant la situation générale à l'échelle régionale seront d'abord présentées, puis un agrandissement sur chaque territoire d'intérêt accompagne les résultats. Pour certains territoires d'intérêt, le bilan de consultation recommandait d'inclure ou d'exclure certaines zones, qui sont reproduites dans les cartes de la présente étude par des ovales. Par contre, puisque ces zones sont des approximations qui n'ont pas été cartographiées précisément, les données sur les permis (recouvrement et autres paramètres) n'ont pas pu être calculés, mais sont décrites qualitativement.

Finalement, afin de présenter les territoires, plusieurs documents réunis sur le site de la consultation publique¹⁴ tels que le document principal et le bilan de consultation, l'analyse de carence ou certains mémoires ont été utilisés.

¹⁴ <http://www.crebsl.org/ressources-naturelles/aires-protegees>

Situation générale au Bas-Saint-Laurent

Permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain

Lorsqu'on regarde la situation générale des Permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain (figure 1), on constate que la presque totalité du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie limitrophe sont couverts de tels permis. Un des territoires à l'étude, celui de la rivière Patapédia, échappe à cette tendance généralisée.

Puits d'exploration

La prochaine question que peut susciter le constat de cette couverture extensive des permis d'exploration, est de savoir si ces territoires ont fait l'objet d'exploration. Pour cela il faut consulter la carte des puits d'exploration (figure 2). Cette carte nous révèle qu'aucun puits d'exploration n'a été foré dans les territoires à l'étude. Celui qui borde le territoire de l'Assemetquagan est en effet à l'extérieur de ce territoire. C'est pourquoi la description détaillée des territoires d'intérêt ne fera pas mention de l'exploration. Ainsi, il est déjà possible de confirmer que le pas de l'exploration n'a pas été franchi dans les territoires d'intérêt, et que par conséquent, cela constitue un obstacle de moins sur le chemin de leur conservation.

Titres miniers

Il a été décidé d'examiner aussi la présence de titres miniers dans les territoires d'intérêt. Bien que beaucoup moins répandus à l'échelle régionale que les permis de pétrole et gaz, ces titres ont par ailleurs influencé à certains endroits le tracé des territoires d'intérêt. En isolant les titres actifs (figure 3), on découvre que seulement un des territoires, soit celui des Chic-Chocs, est partiellement « claimé ». Par conséquent, il en sera uniquement question dans la description détaillée de ce territoire. De plus, les sept territoires d'intérêt à l'exception de celui des Chic-Chocs font l'objet d'une suspension temporaire de l'octroi de nouveaux titres et à d'une interdiction de l'exploration minière (contrainte numéro 35743)¹⁵.

Industrie forestière

Une autre activité industrielle importante au Bas-Saint-Laurent, l'exploitation forestière, fait aussi l'objet d'une suspension temporaire des travaux. En effet, la CRRNT avait adopté, préalablement à la consultation publique sur les territoires d'intérêt, une recommandation à l'effet de suspendre tous les travaux forestiers dans les territoires d'intérêt durant la consultation. Et dans le bilan de consultation, la CRÉBSL a recommandé de maintenir cette suspension des activités forestières, qui est toujours active à ce jour¹⁶. Cet effort déjà consenti par l'industrie forestière a été quantifié en pourcentage de la possibilité forestière régionale en forêt publique pour les besoins de la consultation¹⁷, et est rapporté dans la description détaillée de chaque territoire d'intérêt.

¹⁵ <https://www.mern.gouv.qc.ca/publications/mines/act-min-bsl.pdf>

¹⁶ http://www.crebsl.org/file_download/475/Rapport_consultation_aires+protegees+%281%29.pdf

¹⁷ http://www.crebsl.org/file_download/388/Consultation_AP_document_principal.pdf

Permis d'exploration de gaz et pétrole en superposition avec les territoires à l'étude pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent

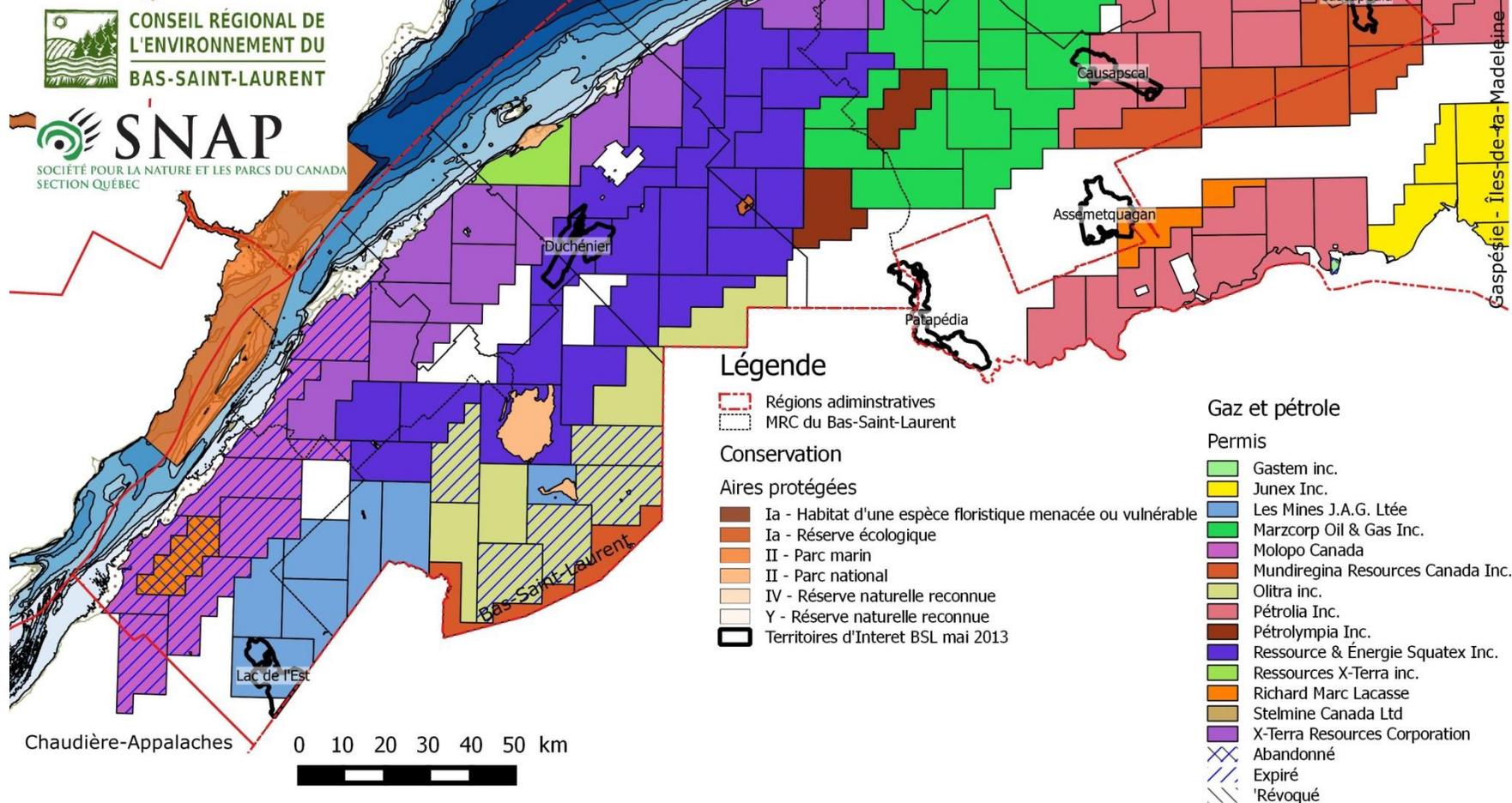


Figure 1 : Permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain présents au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie.

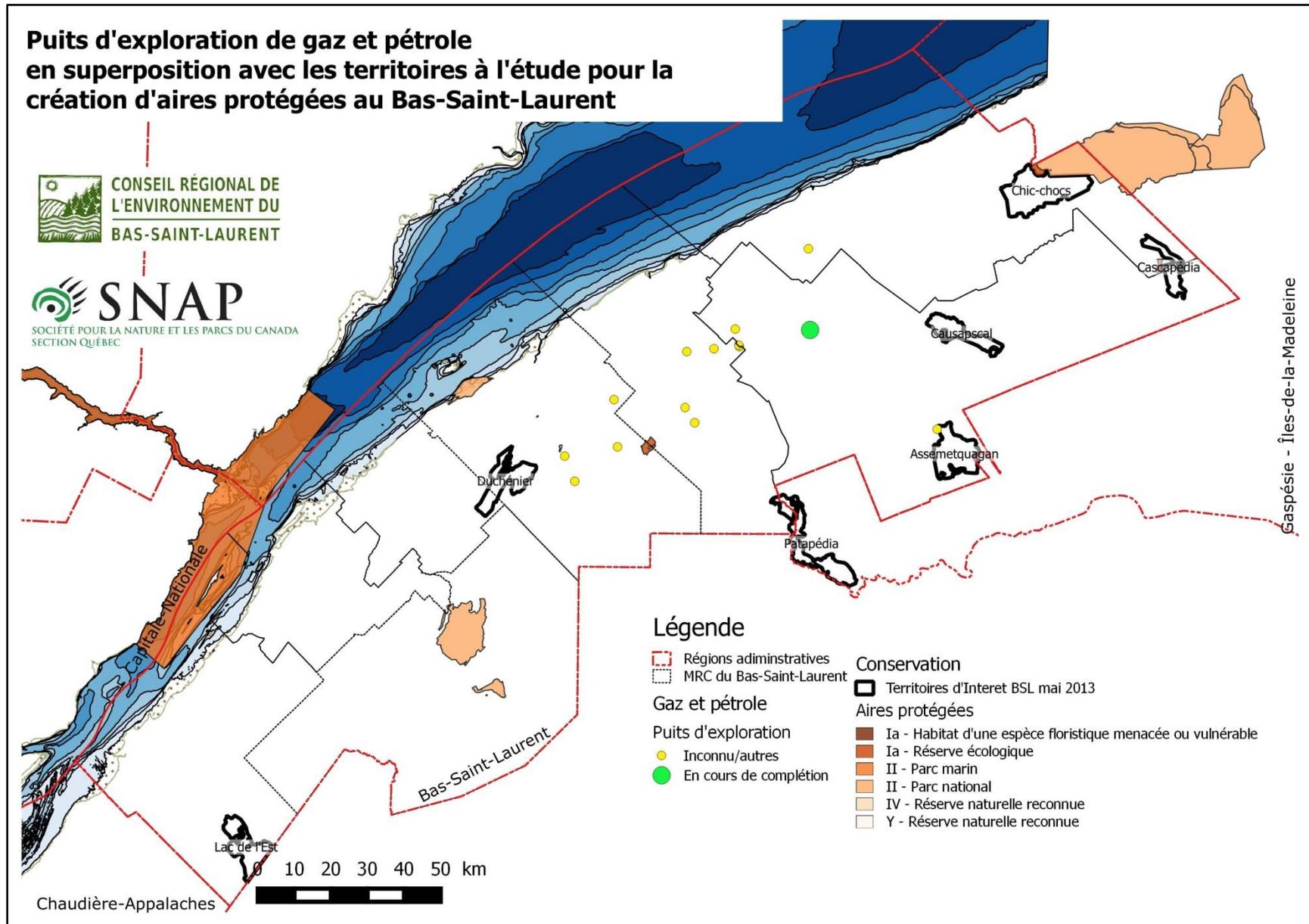


Figure 2 : Puits d'exploration de gaz et pétrole au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie

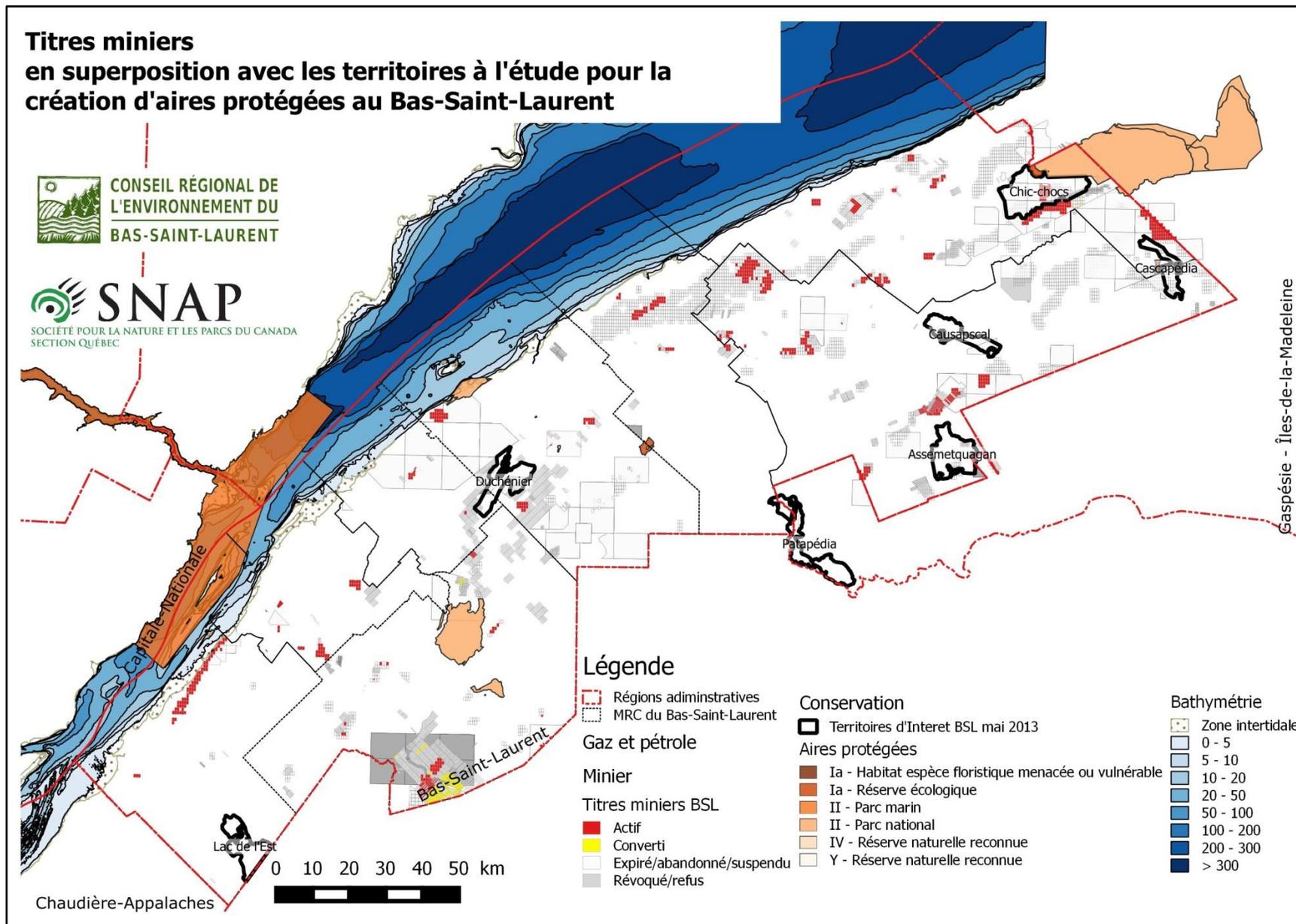


Figure 3 : Titres miniers actifs au Bas-Saint-Laurent

Description détaillée des territoires d'intérêt

Lac de l'Est

Le territoire d'intérêt du lac de l'Est se situe dans la MRC de Kamouraska, et comprend un territoire de 96 km² autour du plan d'eau du même nom, bordant le sud la frontière étasunienne (figure 4). La particularité de ce territoire comparativement aux autres réside dans le **projet de forêt de proximité** que la municipalité de Mont-Carmel a développé dans ce secteur. Depuis 2013, la municipalité semble avoir poursuivi son travail de réflexion



et envisage potentiellement positionner son projet de forêt de proximité en dehors du territoire d'intérêt pour la création de l'aire protégée, pour ainsi optimiser le fort potentiel de complémentarité qu'offre la juxtaposition de ces deux territoires pour la communauté.

Tableau 2 : Description sommaire | Lac de l'Est

Superficie totale	96 km ²
Éléments en carences dans le réseau actuel d'aires protégées présents dans le territoire¹⁸	<ul style="list-style-type: none">• Fond de vallée• Basses collines• Grand lac• Forêts feuillues
Éléments de biodiversité particuliers	<ul style="list-style-type: none">• Présence de refuges biologiques• Aire de confinement de cerf de Virginie contigu
Éléments socio-économiques particuliers	<ul style="list-style-type: none">• Importante activité récréotouristique en bordure du Lac• Projet de forêt de proximité• Zone à fort potentiel éolien• Importante présence d'érablières exploitées et mises en réserve pour le développement acéricole
Superficie de vieilles forêts	31 km ²
Superficie de forêts d'intérieur	41 km ²
Superficie forestière productive	84 km ² (0,92 % du total régional)
Proportion de la possibilité forestière	1,0 % du total de la forêt publique du BSL
Modifications proposées au contour	<ul style="list-style-type: none">• Éviter le secteur du territoire non organisé de Picard en raison du fort potentiel éolien• Retirer de l'aire protégée toutes les érablières à potentiel acéricole et celles déjà exploitées• Agrandissement du territoire pour couvrir une pourvoirie

¹⁸ Les éléments en carence proviennent du document de consultation http://www.crebsl.org/file_download/388/Consultation_AP_document_principal.pdf. L'analyse de carence complète est disponible au http://www.crebsl.org/file_download/385/MDDEFP_Analyse_de_carence+.pdf

Un seul permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain, ou permis d'exploration de gaz et pétrole, est présent sur le territoire (figure 4). Il est détenu par l'entreprise Les Mines J.A.G depuis 2010, et couvre près de 90 % du territoire d'intérêt (tableau 3).



Tableau 3 : Permis présents | Lac de l'Est

Numéro Permis	Titulaire Permis	Émission Permis	Statut Permis	Type de Permis	Superficie Totale Permis (km ²)	Superficie Permis recouvrant Territoire	
						(km ²)	(%)
2010PR019	Les Mines J.A.G. Ltée	2010-09-09	En vigueur	Permis de recherche - Pétrole, gaz et réservoir	239,32	86,17	89,6
TOTAL					239,32	86,17	89,6

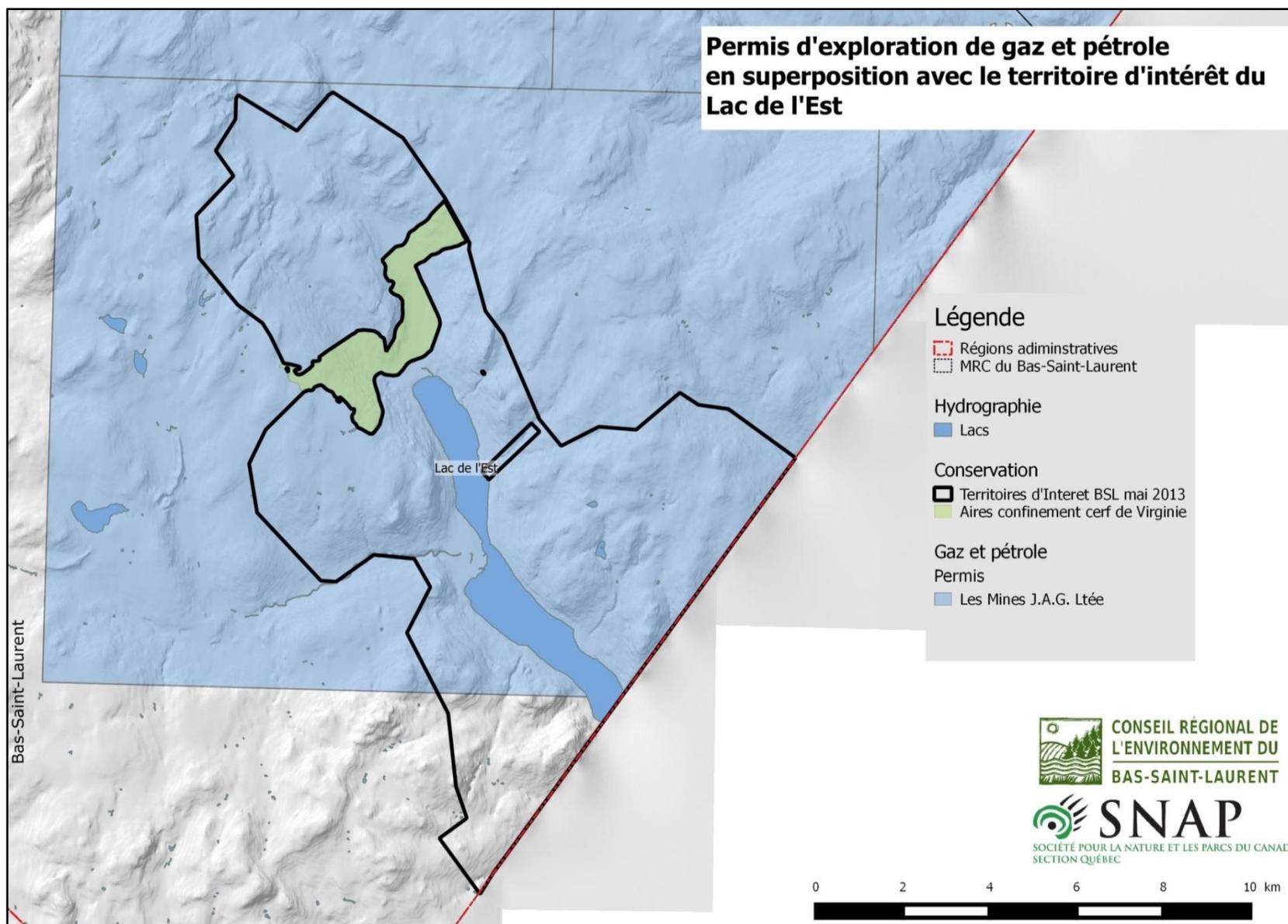


Figure 4 : Carte des permis d'exploration de gaz et pétrole | Lac de l'Est

Réserve Duchénier

Le territoire de la réserve Duchénier est particulier quant à sa valeur de biodiversité, mais aussi sa valeur patrimoniale. En termes de biodiversité, c'est l'aspect aquatique du territoire qui



retient d'abord son attention. La concentration de lacs qu'il recèle est la plus élevée au sud du St-Laurent, et à ce titre, et c'est pourquoi le bilan de consultation recommandait d'ajouter au territoire d'intérêt le secteur du lac Cossette et du lac des Vingt-quatre Arpents (figure 5, ovale noir), ce qui ajouterait une partie de forêt privée à l'aire protégée. La Seigneurie Nicolas-Riou est en effet un territoire privé sous la responsabilité de Solifor¹⁹. De plus, certains des lacs du territoire abritent des populations d'omble chevalier ossaqua, une sous-espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, en plus de populations indigènes d'omble chevalier.

Tableau 4 : Description sommaire | Réserve Duchénier

Superficie totale	100 km ²
Éléments en carences dans le réseau actuel d'aires protégées présents dans le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Buttes • Buttons • Grands lacs (plus forte concentration au sud du St-Laurent) • Cédrières
Éléments de biodiversité particuliers	<ul style="list-style-type: none"> • Omble chevalier ossaqua • Omble chevalier indigène • Thuya sur sites mésiques • Écosystèmes forestiers exceptionnels
Éléments socio-économiques particuliers	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion communale via une gouvernance impliquant les communautés locales limitrophes
Superficie de vieilles forêts	28 km ²
Superficie de forêts d'intérieur	28 km ²
Superficie forestière productive	73 km ² (0,80 % du total régional)
Proportion de la possibilité forestière	0,6 % du total de la forêt publique du BSL
Modifications proposées au contour	<ul style="list-style-type: none"> • Exclure le secteur au sud-est • Ajouter la zone au nord qui englobe le lac Cossette • Conversion d'une partie du ravin Duchénier en réserve de biodiversité

¹⁹ <http://www.solifor.ca/les-societes/solifor-nicolas-riou-s-e-c/>

Toujours en termes de biodiversité, la présence des forêts renfermant du thuya sur sites mésiques qui sont représentatives des forêts naturelles, ainsi que d'autres écosystèmes forestiers exceptionnels bien documentés scientifiquement appuient le choix de ce territoire. De plus, ces éléments militent en faveur de la possibilité d'agrandir le territoire dans la section du ravage de cerf de Virginie (figure 5, ovale rose) pour une conversion vers le statut de réserve de biodiversité.



D'un point de vue socio-économique, le territoire est sous une gouvernance tout à fait particulière,

notamment par l'implication des communautés locales limitrophes à la réserve Duchénier. Cela confère une valeur patrimoniale à ce territoire d'intérêt vu cette implication communale de longue date. Les activités de chasse, pêche et récréotourisme qui y sont offertes, et qui au demeurant sont compatibles avec le statut de réserve de biodiversité, ajoutent une valeur socio-économique. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il est proposé d'exclure une zone en raison de sa forte anthropisation et de son potentiel élevé pour l'original (figure 5, cercle rouge).



La compagnie Ressource & Énergie Squatex Inc. détient les 3 permis qui couvrent la totalité du territoire d'intérêt (tableau 5). La compagnie X-Terra Resources Corporation détient un permis limitrophe, qui couvre une superficie négligeable du territoire, mais qui pourrait en couvrir davantage dans l'optique de l'agrandissement des lacs situés au nord (figure 5, ovale noir).

Tableau 5 : Permis présents | Réserve Duchénier

Numéro Permis	Titulaire Permis	Émission Permis	Statut Permis	Type de Permis	Superficie Totale Permis (km ²)	Superficie Permis recouvrant Territoire	
						(km ²)	(%)
2009PG562	Ressource & Énergie Squatex Inc.	2009-09-01	En vigueur	Permis de recherche de pétrole et de gaz naturel	198,47	1,09	1,1
2009PG561	Ressource & Énergie Squatex Inc.	2009-09-01	En vigueur	Permis de recherche de pétrole et de gaz naturel	244,35	94,18	94,1
2010PR012	X-Terra Resources Corporation	2010-09-09	En vigueur	Permis de recherche - Pétrole, gaz et réservoir	175,44	0,01	0,0
2009PG560	Ressource & Énergie Squatex Inc.	2009-09-01	En vigueur	Permis de recherche de pétrole et de gaz naturel	198,17	4,84	4,8
TOTAL					816,43	100,12	100

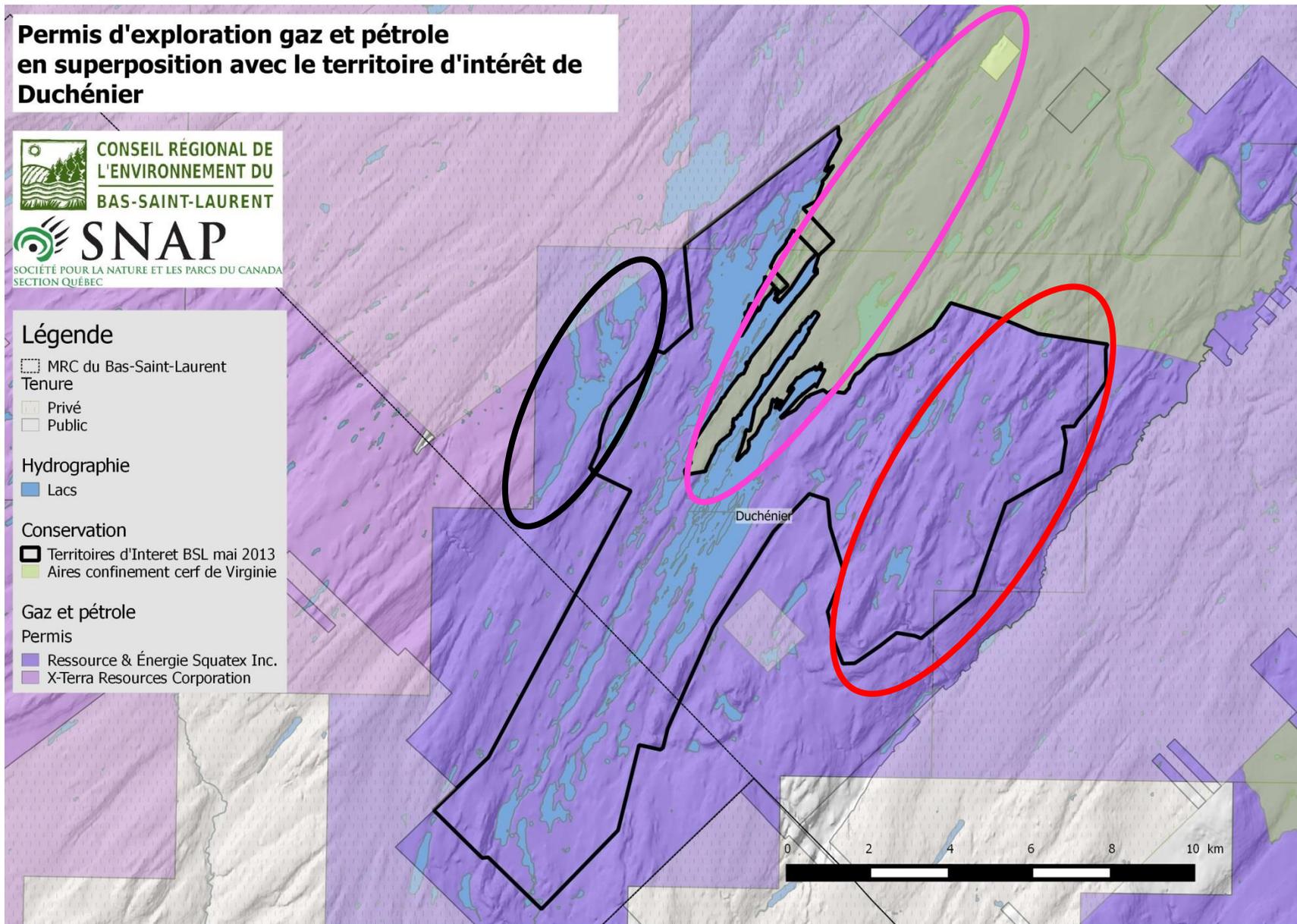


Figure 5 : Carte des permis d'exploration de gaz et pétrole montrant les zones à exclure (ovale rouge) et inclure (ovales noir et rose) suite à la consultation publique (voir texte) | Réserve Duchénier

Rivière Patapédia



Le territoire d'intérêt de la rivière Patapédia est localisé autour d'une section de cette rivière à saumon, qui trace une partie de la frontière entre le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et le Nouveau-Brunswick. D'ailleurs, la majorité de ce territoire d'intérêt se trouve dans la région administrative de la Gaspésie. Postérieurement à la démarche bas-laurentienne, la Conférence régionale des Élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a formé un comité chargé d'examiner les aires protégées terrestres. Ce comité a inclus le territoire de la Patapédia dans ses

recommandations.

Tableau 6 : Description sommaire | Rivière Patapédia

Superficie totale	124 km ²
Éléments en carences dans le réseau actuel d'aires protégées présents dans le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Vallées • Basses collines
Éléments de biodiversité particuliers	<ul style="list-style-type: none"> • Rivière à saumons • Réserve génétique pour le touladi (si inclusion des lacs Long, des Chasseurs et Métis.
Éléments socio-économiques particuliers	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire d'intérêt partagé avec la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Superficie de vieilles forêts	23 km ²
Superficie de forêts d'intérieur	53 km ²
Superficie forestière productive	99 km ² (1,09 % du total régional)
Proportion de la possibilité forestière	1,1 % du total de la forêt publique du BSL
Modifications proposées au contour	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure l'ensemble de la rivière Patapédia et étendre le territoire d'intérêt jusqu'au lac des Chasseurs et à la Seigneurie du Lac Métis pour en faire une réserve aquatique. Ce serait la première rivière du Bas-Saint-Laurent entièrement protégée.

De plus, le bilan de la consultation du Bas-Saint-Laurent propose, suite aux nombreux avis en ce sens déposés en consultation, d'agrandir le territoire pour inclure l'amont de la rivière, ce qui serait cohérent avec le statut visé, qui est de réserve aquatique. L'amont de la rivière se sépare en deux branches (figure 6, ovales noirs) qui pourraient s'ajouter au territoire d'intérêt. De surcroît, le CREBSL, qui faisait partie du comité technique ayant tracé les contours de territoires d'intérêt avant la consultation publique, suggère aussi d'ajouter la partie en aval du territoire (figure 6 ovale jaune). Cette partie est importante puisque l'embouchure de la Patapédia forme dans la Restigouche le *One million dollar pool*, une fosse importante pour le saumon qui est prisée des pêcheurs. Cette partie avait initialement été rejetée puisqu'elle faisait l'objet de claims miniers, qui sont maintenant expirés.

Le tracé initial de la rivière Patapédia ne comprend aucun Permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain (figure 6), c'est le seul des sept territoires dans cette situation, ce qui devrait faciliter sa mise en réserve. Cependant, l'agrandissement recommandé pour inclure l'amont des rivières viendrait, pour la branche ouest vers le lac des Chasseurs, se superposer avec le permis détenu par Pétrolympia Inc. Comme ce territoire n'est défini que de façon approximative dans le document de consultation, nous n'avons pas pu calculer la superficie du permis pouvant recouvrir ce territoire potentiel. Pour ce faire, il faudrait que le MDDELCC établisse un tracé plus précis, parce que la largeur qui serait protégée de part et d'autre de la rivière influencerait grandement le résultat. Nous avons par contre pu mesurer qu'il y a approximativement 30 km linéaires entre la tête du lac des Chasseurs et le début du tracé actuel du territoire d'intérêt, et qu'environ les 10 premiers km se superposent au permis de recherche.



Quant à la branche est, le permis détenu par Marzcorp Oil & Gas Inc. débute plus en amont sur le lac Mitis que le cercle tracé dans le document de consultation. Donc, s'il est décidé d'inclure le lac Mitis dans son ensemble dans le territoire agrandi, il y aura là aussi une superposition.

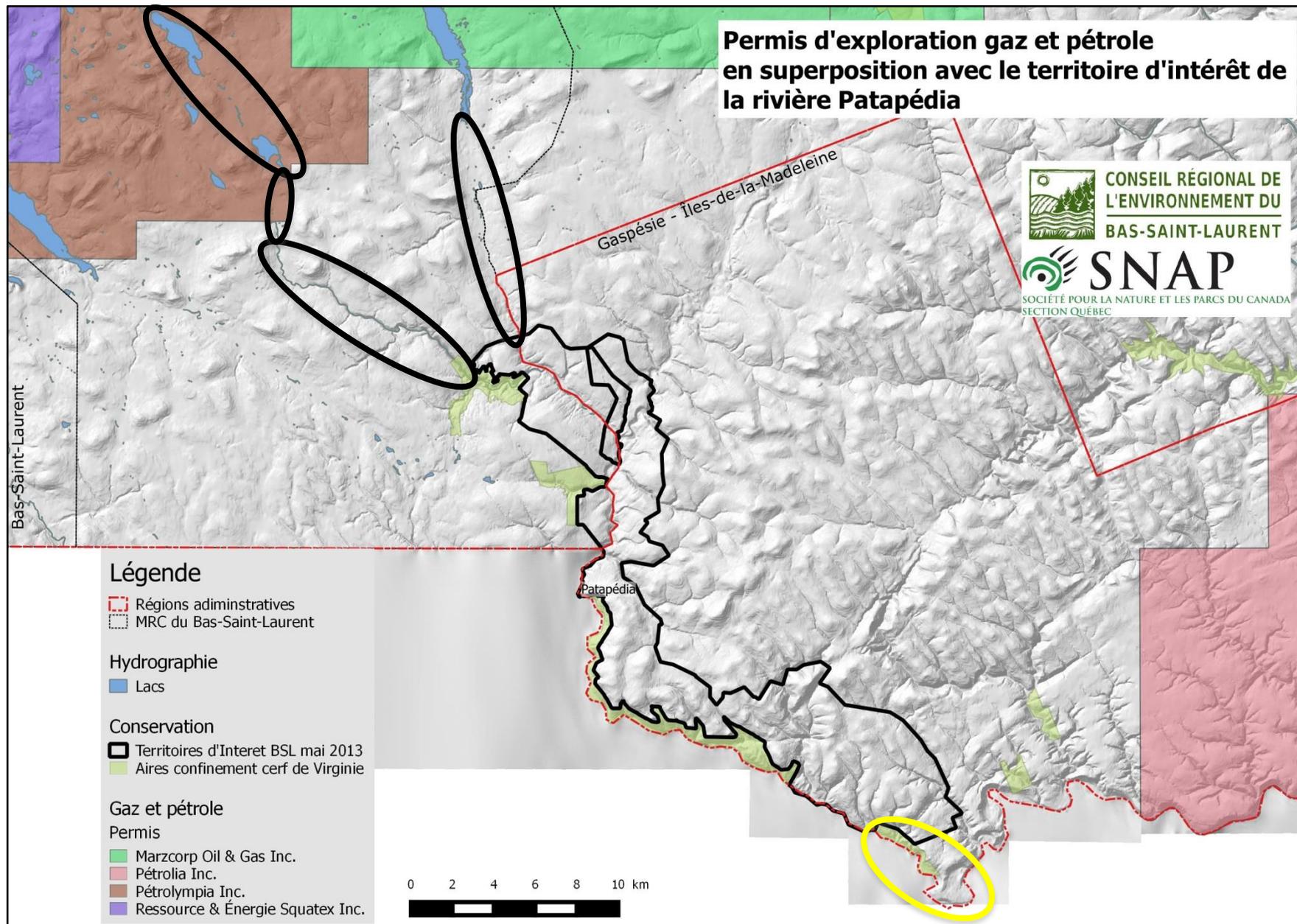


Figure 6 : Carte des permis d'exploration de gaz et pétrole montrant les zones à inclure (ovales noirs et jaune) suite à la consultation publique (voir texte) | Rivière Patapédia

Rivière Assemetquagan



Le territoire de la rivière Assemetquagan vise à protéger les plateaux se trouvant de chaque côté de cette rivière à saumons qui est un important tributaire de la rivière Matapédia, elle-même rivière à saumon réputée. La pêche y est pratiquée, de même que l'observation des saumons en plongée en apnée. La protection du segment de cette rivière peut aider à répondre à des préoccupations soulevées lors des consultations

publiques quant à la sédimentation, les écarts de débits et la qualité de l'eau.

Les forêts de ces plateaux renferment notamment des épinettes rouges, une espèce en grande raréfaction dans les forêts régionales.

Tableau 7 : Description sommaire | Rivière Assemetquagan

Superficie totale	121 km ² (3 plateaux)
Éléments en carences dans le réseau actuel d'aires protégées présents dans le territoire	<ul style="list-style-type: none">• Plateaux
Éléments de biodiversité particuliers	<ul style="list-style-type: none">• Rivière à saumons• Épinettes rouges
Éléments socio-économiques particuliers	<ul style="list-style-type: none">• Tributaire de la Matapédia, rivière prisée pour la pêche au saumon• Présence d'activités de canot camping et d'observation des saumons en plongée en apnée
Superficie de vieilles forêts	10 km ²
Superficie de forêts d'intérieur	39 km ²
Superficie forestière productive	79 km ² (0,87 % du total régional)
Proportion de la possibilité forestière	0,9 % du total de la forêt publique du BSL
Modifications proposées au contour	<ul style="list-style-type: none">• Privilégier la protection des 3 plateaux• Agrandir vers l'amont (rivière à saumon)

La proposition initiale soumise à la consultation comprenait 3 options de territoire, de grandeurs différentes et incluant des agencements différents des 3 plateaux possibles. Le bilan final propose de privilégier la protection de l'entièreté des 3 plateaux, mais classe tout de même le plateau sud-est comme optionnel (figure 7). C'est justement une partie de ce plateau optionnel qui fait l'objet d'un permis détenu par M. Richard Marc Lacasse (tableau 8).



Denis Romanoff

Il est à noter que le puits d'exploration existant à proximité de ce territoire se trouve en fait à l'extérieur de celui-ci (figure 7).



Patrick Morin

Tableau 8 : Permis présents | Rivière Assemetquagan

Numéro Permis	Titulaire Permis	Émission Permis	Statut Permis	Type de Permis	Superficie Totale Permis (km ²)	Superficie Permis recouvrant Territoire	
						(km ²)	(%)
2010PR001	Richard Marc Lacasse	2010-09-09	En vigueur	Permis de recherche - Pétrole, gaz et réservoir	171,17	21,72	17,9
TOTAL					171,17	21,72	17,9

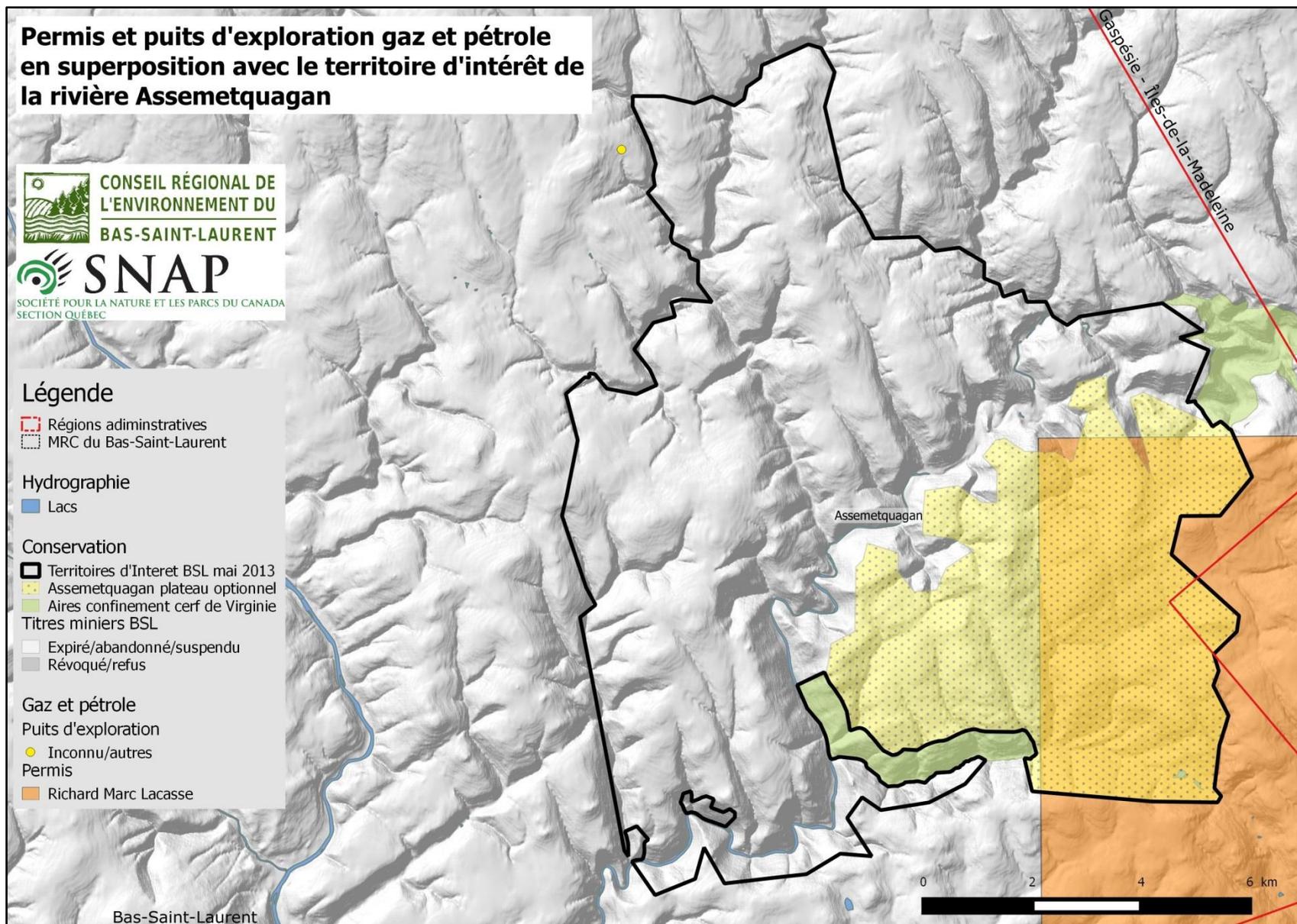


Figure 7 : Carte des permis et puits d'exploration de gaz et pétrole | Rivière Assemetquagan

Rivière Causapscal

Le territoire de la rivière Causapscal a la particularité de contenir un type de relief nommé terrain qui est en carence dans le réseau actuel d'aires protégées. Il s'agit d'un relief plat, qui dans ce cas-ci contient les plus grands milieux humides du bassin de la rivière Matapédia, qui sont par ailleurs rares dans ce bassin versant. De plus, il s'agit d'une rivière à saumon, et de surcroît la tête du bassin versant de la Matapédia, rivière à saumon de grande renommée.

La présence d'épinettes rouges, une espèce forestière en raréfaction dans la région, lui confère une grande importance du point de vue de la biodiversité.

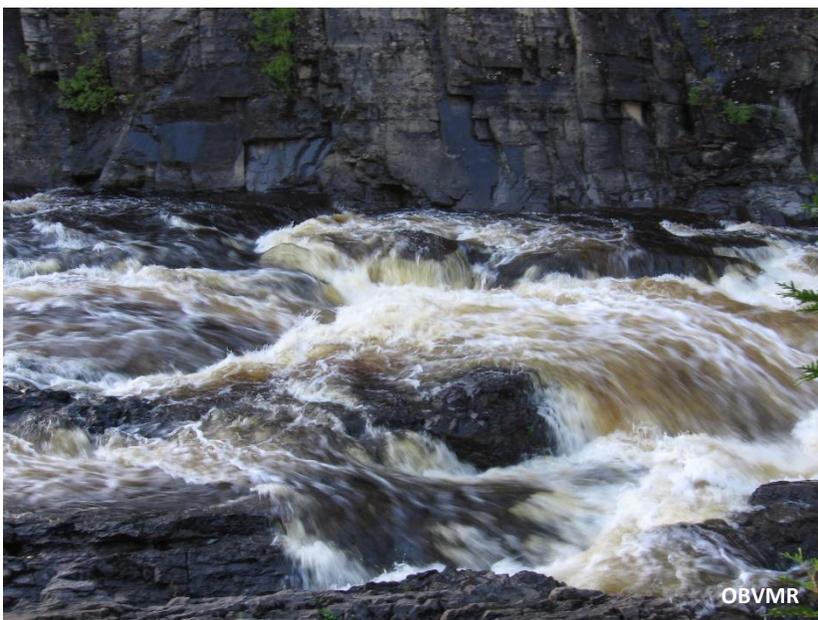
De plus, on peut remarquer que la rivière décrit un arc à partir de l'extrémité ouest du territoire vers le sud pour rejoindre une aire de confinement du cerf de Virginie (figure 8). Le MFFP avait mentionné lors de l'élaboration du tracé qu'il étudiait la possibilité de protéger sur ce tronçon une zone plus large que les 60 mètres règlementaires pour une rivière à saumon. Cette possibilité augmenterait la connectivité écologique de ce territoire.



Tableau 9 : Description sommaire | Rivière Causapscal

Superficie totale	77 km ²
Éléments en carences dans le réseau actuel d'aires protégées présents dans le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Terrain
Éléments de biodiversité particuliers	<ul style="list-style-type: none"> • Rivière à saumons • Plus grands milieux humides du bassin de la rivière Matapédia • Épinettes rouges
Éléments socio-économiques particuliers	<ul style="list-style-type: none"> • Tête du bassin versant de la Matapédia, rivière prisée pour la pêche au saumon
Superficie de vieilles forêts	32 km ²
Superficie de forêts d'intérieur	9 km ²
Superficie forestière productive	68 km ² (0,73 % du total régional)
Proportion de la possibilité forestière	0,8 % du total de la forêt publique du BSL
Modifications proposées au contour	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure la tourbière actuellement sous bail dans le territoire d'intérêt • Élargir la partie centrale de ce territoire d'intérêt

La section qui avait été exclue du territoire l'était à cause de la présence d'une tourbière faisant l'objet d'un titre minier par la compagnie Premier Tech (figure 8, ovale rose). Suite à la consultation, la compagnie a volontairement abandonné ce titre, ce qui libère cet espace pour l'inclure dans le territoire. De plus il a été suggéré durant les consultations d'élargir la section centrale afin de diminuer les effets de bordure (figure 8, ovale noir). Finalement, à l'est du territoire se trouve la réserve faunique Dunière, un grand territoire privé qui pourrait, dans le cadre de sa certification FSC, ajouter des aires protégées contiguës au territoire.



La compagnie Pétria Inc. détient 3 permis totalisant 78,3 % du territoire, alors que la compagnie Marzcorp Oil & Gas Inc. détient un permis couvrant les 21,7 % restant du territoire d'intérêt, qui est par conséquent superposé à 100 % à des permis de recherche de pétrole et de gaz naturel (tableau 10).

Tableau 10 : Permis présents | Rivière Causapscal

Numéro Permis	Titulaire Permis	Émission Permis	Statut Permis	Type de Permis	Superficie Totale Permis (km ²)	Superficie Permis recouvrant Territoire	
						(km ²)	(%)
2009PG578	Pétrolia Inc.	2009-09-01	En vigueur	Permis de recherche de pétrole et de gaz naturel	142,54	42,01	54,7
2009PG579	Pétrolia Inc.	2009-09-01	En vigueur	Permis de recherche de pétrole et de gaz naturel	153,09	0,34	0,4
2009PG581	Pétrolia Inc.	2009-09-01	En vigueur	Permis de recherche de pétrole et de gaz naturel	51,00	7,63	9,9
2009PG580	Pétrolia Inc.	2009-09-01	En vigueur	Permis de recherche de pétrole et de gaz naturel	190,07	10,21	13,3
2006PG895	Marzcorp Oil & Gas Inc.	2006-06-06	En vigueur	Permis de recherche de pétrole et de gaz naturel	190,10	16,68	21,7
TOTAL					726,80	76,87	100,0

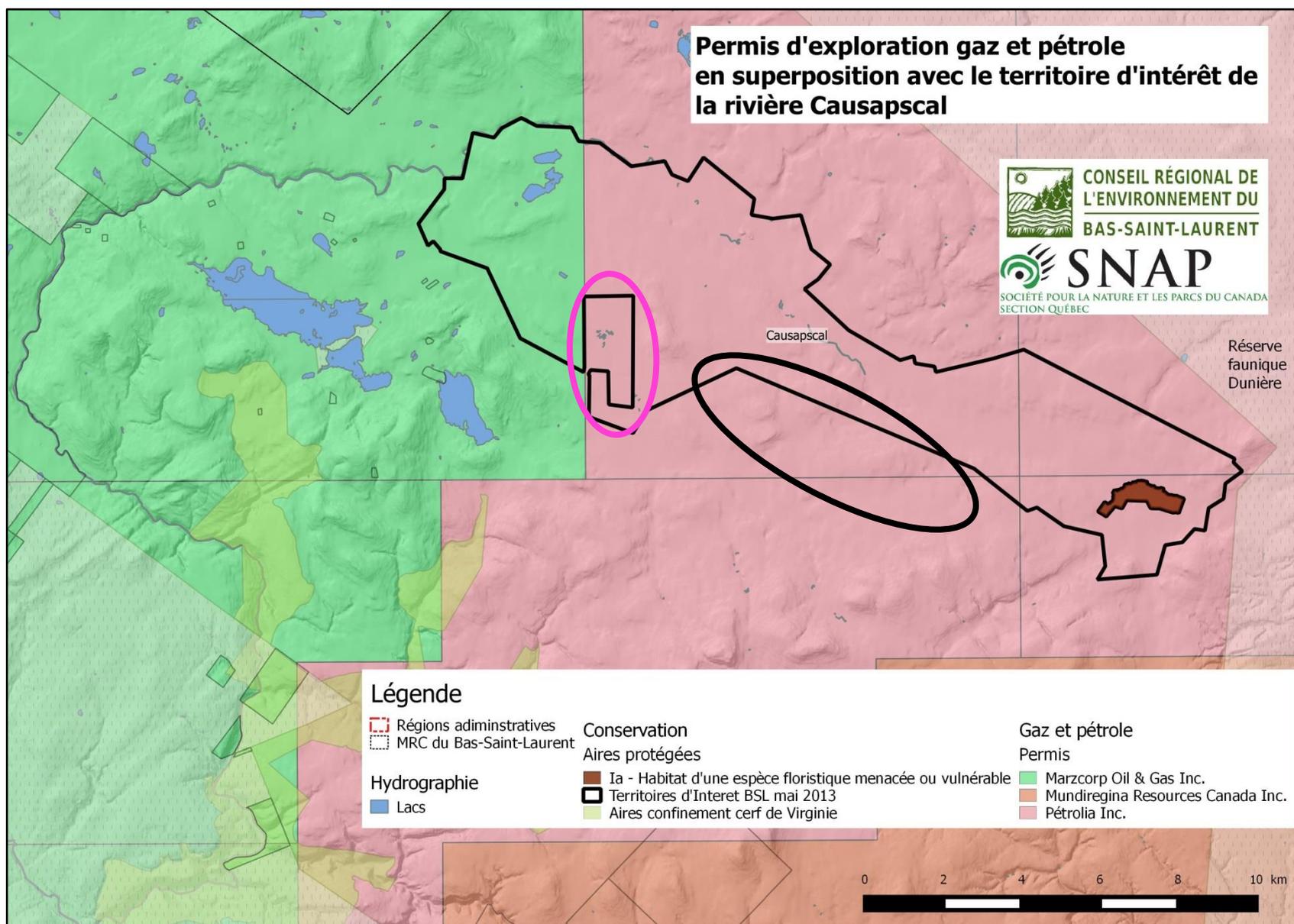


Figure 8 : Carte des permis d'exploration de gaz et pétrole montrant les zones à inclure (ovales rose et noir) suite à la consultation publique (voir texte) | Rivière Causapsca

Rivière Cap-Chat (Chic-Chocs)



Le territoire situé autour de la rivière Cap-Chat dans les monts Chic-Chocs vise à protéger ce relief montagneux composé de monts, de buttes et de vallées, mais aussi une partie de l'habitat du caribou de la Gaspésie (écotype montagnard). Il renferme aussi l'habitat de plusieurs espèces à statut précaire (grive de Bicknell, aigle royal, pygargue à tête blanche, mulette perlière, etc.). C'est donc un territoire d'une grande importance pour la biodiversité.

Un comité de citoyens et d'autres acteurs du milieu réclament depuis longtemps la protection du territoire à l'étude, mais aussi d'une portion plus à l'ouest. Le bilan de consultation recommande d'ailleurs d'agrandir le territoire à l'étude pour inclure les sommets à l'ouest jusqu'au lac Matane (figure 9, ovale noir). Tel que souligné dans le bilan de consultation, une partie de ces sommets faisait partie du scénario proposé par l'industrie forestière dans le cadre de sa certification FSC, et la protection de ces sommets aurait un impact minime sur la possibilité forestière. Avec un tel ajout, l'intégrité écologique du Parc national de la Gaspésie serait mieux préservée.

Tableau 11 : Description sommaire | Rivière Cap-Chat (Chic-Chocs)

Superficie totale	187 km ²
Éléments en carences dans le réseau actuel d'aires protégées présents dans le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Monts • Buttes • Vallées
Éléments de biodiversité particuliers	<ul style="list-style-type: none"> • Caribou de la Gaspésie • Habitats de plusieurs espèces à statut précaire (grive de Bicknell, aigle royal, pygargue à tête blanche, mulette perlière, etc.)
Éléments socio-économiques particuliers	<ul style="list-style-type: none"> • Juxtaposé au Parc de la Gaspésie, paysages et panoramas uniques et magnifiques • Fort potentiel pour écotourisme
Superficie de vieilles forêts	85 km ²
Superficie de forêts d'intérieur	49 km ²
Superficie forestière productive	116 km ² (1,28 % du total régional)
Proportion de la possibilité forestière	1,1 % du total de la forêt publique du BSL
Modifications proposées au contour	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure les sommets jusqu'au lac Matane • Protéger l'habitat des espèces sensibles à l'extérieur du contour modifié (filtre fin) • Inclure la zone située à l'est du territoire (claims miniers maintenant expirés) • Exclure les érablières en exploitation et mises en réserve pour le développement acéricole

En plus de l'immense valeur de ce territoire pour la biodiversité, il recèle un grand attrait socio-économique, de par le fort potentiel qu'il détient pour que soient développées des activités d'écotourisme et de plein air exclusives telles que le ski hors-piste et la longue randonnée. La juxtaposition au parc National de la Gaspésie fait également partie de l'attrait socio-économique du territoire.



Les territoires privés du Bloc Faribeault et de la réserve faunique Dunière, qui sont juxtaposés au territoire ou à proximité, pourraient améliorer la connectivité écologique du territoire en adoptant eux aussi des mesures de conservation (figure 9).

Le territoire des Chic-Chocs est principalement couvert par 4 permis détenus par la compagnie Pétrolia Inc., alors qu'un peu plus de 7 % sont couverts par des permis révoqués à la compagnie Stelmine Canada Ltd (tableau 12). Les agrandissements proposés se trouvent généralement sur des permis détenus par Pétrolia, mais aussi par la compagnie Marzcorp Oil & Gas Inc.

Tableau 12 : Permis présents | Rivière Cap-Chat (Chic-Chocs)

Numéro Permis	Titulaire Permis	Émission Permis	Statut Permis	Type de Permis	Superficie Totale Permis (km ²)	Superficie Permis recouvrant Territoire	
						(km ²)	(%)
2009RS225	Pétrolia Inc.	2009-04-28	En vigueur	Permis de recherche de réservoir souterrain	195,63	70,79	37,8
2009RS228	Pétrolia Inc.	2009-04-28	En vigueur	Permis de recherche de réservoir souterrain	185,80	4,01	2,1
2009RS230	Pétrolia Inc.	2009-04-28	En vigueur	Permis de recherche de réservoir souterrain	175,38	5,56	3,0
2009RS227	Pétrolia Inc.	2009-04-28	En vigueur	Permis de recherche de réservoir souterrain	136,02	93,48	49,9
2008PG404	Stelmine Canada Ltd	1899-12-30	Révoqué		114,38	3,50	1,9
2008PG405	Stelmine Canada Ltd	1899-12-30	Révoqué		164,30	9,84	5,3
TOTAL					971,51	187,19	99,9

Le territoire des Chics-Chocs est le seul des sept territoires à l'étude qui contient des titres miniers actifs (figure 10). Les titres situés au sud et détenus par la compagnie La Grande Coulée Inc. étaient actifs au moment où les données ont été obtenues du MERN, mais la date d'expiration est dépassée, ce qui requiert une vérification. Les titres situés dans le bloc au centre du territoire appartiennent à Daniel Lepage et Gespeg Copper Resources Inc²⁰. Les titres de Daniel Lepage ont depuis été acquis par Gespeg Copper²¹. De plus, certains claims miniers actifs au moment de tracer les territoires d'intérêts sont maintenant expirés, et permettraient maintenant de combler un espace entre le territoire et le Parc de la Gaspésie (figure 9, ovale rose) tel que recommandé dans le bilan de consultation.

Tableau 13 : Titres miniers actifs | Rivière Cap-Chat (Chic-Chocs)

Numéro du titre	Propriétaire	Superficie (ha)	Date d'émission	Date d'expiration
2391173	Grande Coulée inc. (La)	56,73	2013-09-26	2015-09-25
2391183	Grande Coulée inc. (La)	56,73	2013-09-26	2015-09-25
2413220	Daniel Lepage	56,69	2014-10-03	2016-10-02
2413221	Daniel Lepage	56,69	2014-10-03	2016-10-02
2413222	Gespeg Copper Resources Inc.	56,69	2014-10-03	2016-10-02
2413223	Gespeg Copper Resources Inc.	56,69	2014-10-03	2016-10-02
2413224	Daniel Lepage	56,69	2014-10-03	2016-10-02
2413225	Daniel Lepage	56,68	2014-10-03	2016-10-02
2413226	Gespeg Copper Resources Inc.	56,68	2014-10-03	2016-10-02
2413227	Daniel Lepage	56,68	2014-10-03	2016-10-02
2413228	Daniel Lepage	56,68	2014-10-03	2016-10-02
2413229	Gespeg Copper Resources Inc.	56,68	2014-10-03	2016-10-02
2413230	Gespeg Copper Resources Inc.	56,67	2014-10-03	2016-10-02
2413231	Daniel Lepage	56,67	2014-10-03	2016-10-02
2414926	Daniel Lepage	45,89	2014-10-22	2016-10-21
2414927	Daniel Lepage	33,18	2014-10-22	2016-10-21
2414928	Gespeg Copper Resources Inc.	35,07	2014-10-22	2016-10-21
2420352	Daniel Lepage	56,71	2014-12-22	2016-12-21
2420353	Daniel Lepage	56,71	2014-12-22	2016-12-21
2420354	Daniel Lepage	56,71	2014-12-22	2016-12-21
2420355	Gespeg Copper Resources Inc.	56,70	2014-12-22	2016-12-21
2420356	Daniel Lepage	56,70	2014-12-22	2016-12-21
2420357	Daniel Lepage	56,70	2014-12-22	2016-12-21
2420358	Daniel Lepage	56,70	2014-12-22	2016-12-21

²⁰ <http://www.gespegcopper.com/>

²¹ <http://www.lepharillon.ca/actualites/economie/2015/8/4/gespeg-copper-acquiert-12-claims-miniers-en-gaspesie.html>

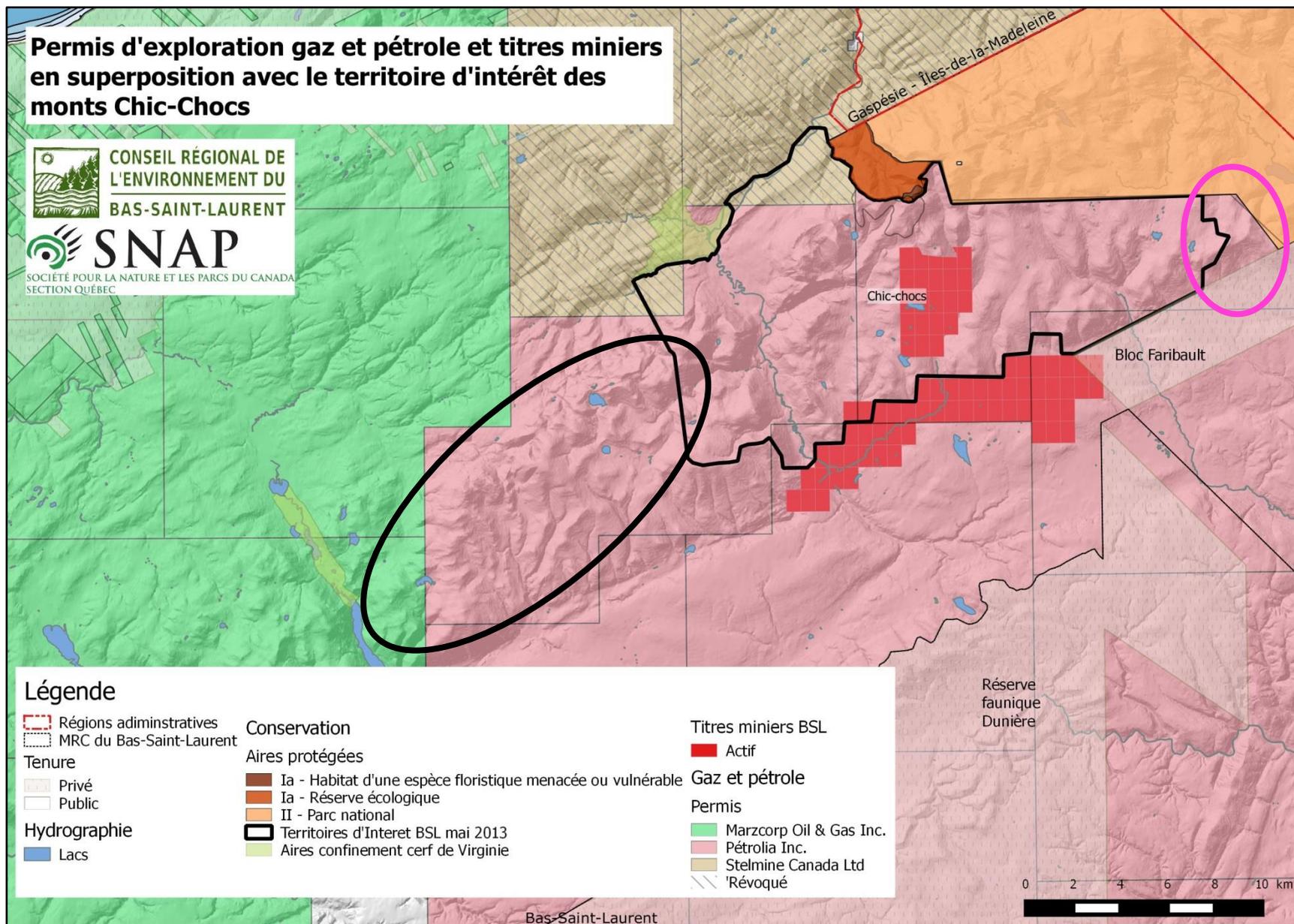


Figure 9 : Carte des permis d'exploration de gaz et pétrole et titres miniers montrant les zones à inclure (ovales rose et noir) suite à la consultation publique (voir texte) | Rivière Cap-Chat (Chic-Chocs)

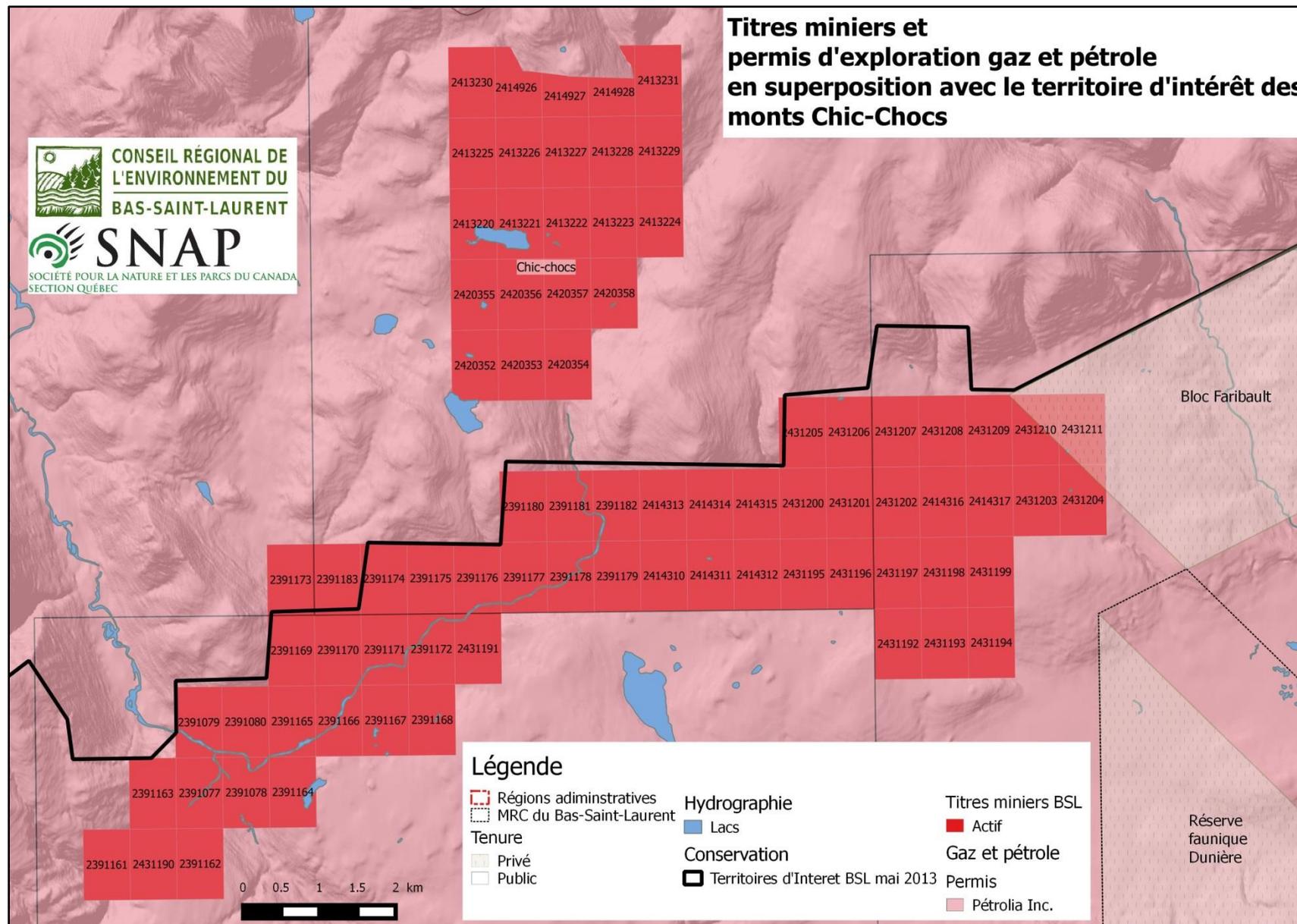


Figure 10 : Carte des titres miniers (voir tableau 13 pour les informations correspondantes aux numéros de titres indiqués) et permis d'exploration gaz et pétrole | Rivière Cap-Chat (Chic-Chocs)

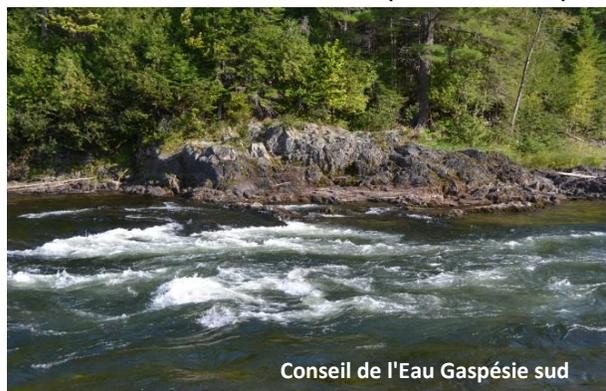
Rivière Cascapédia



Conseil de l'Eau Gaspésie sud

La rivière Cascapédia est une rivière à saumon importante. La protection de ce territoire situé dans sa partie en amont pourrait donc avoir un impact positif sur la pêche au saumon. Cependant, le principal défi concernant ce territoire réside dans son statut particulier. En effet, bien que situé au Bas-Saint-Laurent, il fait partie d'une unité d'aménagement forestier qui est gérée par la Gaspésie. Cela constituait un handicap majeur lors des consultations. Cependant, depuis

cette période, la Gaspésie a fait elle aussi une démarche sur les aires protégées, via un comité sur les aires protégées terrestres. Ce dernier recommande de protéger la section en aval de la rivière Cascapédia par rapport au territoire d'intérêt proposé par le Bas-Saint-Laurent. Donc cet ajout serait partiellement au Bas-Saint-Laurent, mais principalement dans la région administrative de la Gaspésie. Le territoire d'intérêt du Bas-Saint-Laurent aurait ainsi un meilleur potentiel de connectivité.



Conseil de l'Eau Gaspésie sud

Cependant, le bilan de consultation fait état de plusieurs critiques quant à la forme du territoire, qui devrait être revue pour en améliorer la connectivité avec les territoires protégés situés à proximité (figure 12).

Tableau 14 : Description sommaire | Rivière Cascapédia

Superficie totale	59 km ²
Éléments en carences dans le réseau actuel d'aires protégées présents dans le territoire	<ul style="list-style-type: none"> Fonds de vallée Basses collines
Éléments de biodiversité particuliers	<ul style="list-style-type: none"> Rivière à saumon
Éléments socio-économiques particuliers	<ul style="list-style-type: none"> Territoire d'intérêt localisé au Bas-Saint-Laurent, dont la foresterie est gérée par la Gaspésie
Superficie de vieilles forêts	19 km ²
Superficie de forêts d'intérieur	15 km ²
Superficie forestière productive	38 km ² (0,42 % du total régional)
Proportion de la possibilité forestière	Unité d'aménagement se situant en Gaspésie
Modifications proposées au contour	<ul style="list-style-type: none"> Revoir les limites du territoire d'intérêt de manière à assurer une meilleure connectivité avec les différents territoires déjà protégés situés à proximité

Le territoire de la Cascapédia est couvert par des permis appartenant majoritairement à la compagnie Pétrolia à plus de 66 % et à la compagnie Mundiregina Resources Canada Inc. à moins de 34 % (tableau 14).

Tableau 15 : Permis présents | Rivière Cascapédia

Numéro Permis	Titulaire Permis	Émission Permis	Statut Permis	Type de Permis	Superficie Totale Permis (km ²)	Superficie Permis recouvrant Territoire	
						(km ²)	(%)
2008PG991	Mundiregina Resources Canada Inc.	2008-07-30	En vigueur	Permis de recherche de pétrole et de gaz naturel	158,07	19,93	33,6
2009RS233	Pétrolia Inc.	2009-04-28	En vigueur	Permis de recherche de réservoir souterrain	211,57	11,68	19,7
2009RS234	Pétrolia Inc.	2009-04-28	En vigueur	Permis de recherche de réservoir souterrain	141,28	0,04	0,1
2009RS236	Pétrolia Inc.	2009-04-28	En vigueur	Permis de recherche de réservoir souterrain	197,23	27,74	46,7
TOTAL					708,15	59,39	100,0

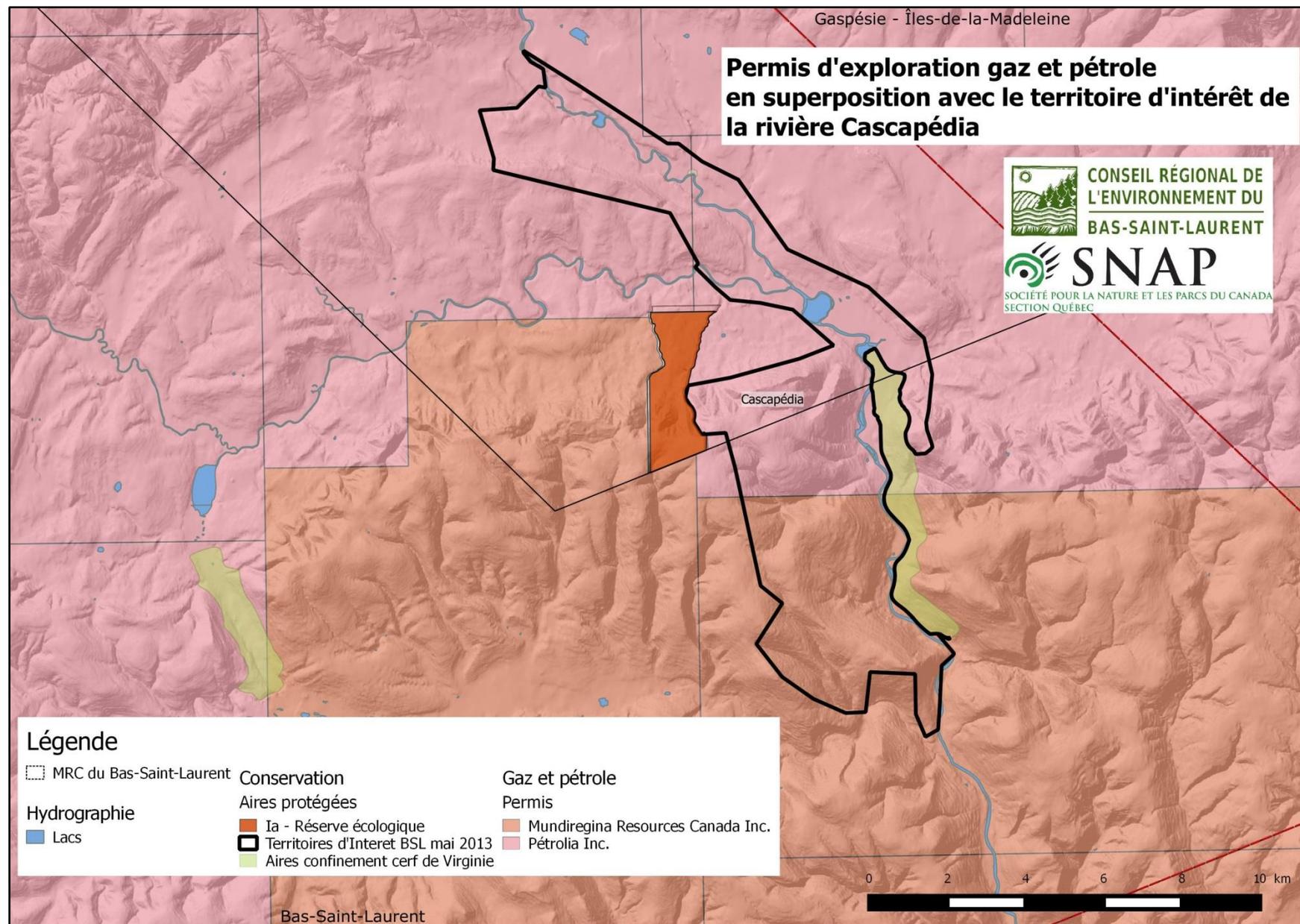


Figure 11 : Carte des permis d'exploration de gaz et pétrole | Rivière Cascapédia

Permis pétroliers : un obstacle à la conservation au Bas-Saint-Laurent

Liste des acronymes

BSL	Bas-Saint-Laurent
CREBSL	Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
CRÉBSL	Conférence régionale des Élu(E)s du Bas-Saint-Laurent
CRRNT	Commission Régionale sur les Ressources Naturelles et le territoire
MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PRDIRT	Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire
SNAP	Société pour la nature et les parcs du Canada, section Québec

Crédits photos

Page couverture : Daniel Bélanger, Patrick Morin, Réserve Duchénier, Martin Piché et Pixabay

Dos : Réserve Duchénier



**CONSEIL RÉGIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT DU
BAS-SAINT-LAURENT**

88, rue St-Germain Ouest, bureau 104
Rimouski (Québec) G5L 4B5
418 721-5711 | crebsl@globetrotter.net
crebsl.com



SNAP
SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA
SECTION QUÉBEC

7275, St-Urbain, suite 303
Montréal (Québec) H2R 2Y5
514 278-7627 | info@snapqc.org
snapqc.org